

François MUGNIER-POLLET

Né le 11 février 1894, à Saint-Jorioz, en Haute-Savoie.

Décédé le 9 novembre 1979 à Dole, Jura

Epouse Germaine COUDRY à Besançon

De cette union naîtront:

Jean,

Françoise épouse Chavigny



Fils d'instituteur, il fait ses études secondaires au lycée d'Annecy, puis après de brillantes études, obtient une licence de droit, et entre dans le corps des Douanes

Grand mutilé de 1914-1918, Il est mobilisé le 6 mars 1914. Engagé dans la tourmente de la Première guerre mondiale comme sergent, il est grièvement blessé par balle à l'œil gauche qu'il perd le 25 janvier 1915. Sur son lit d'hôpital, alors aveugle, il est cité à l'ordre de l'armée, et reçoit la médaille militaire le 7 septembre 1915.

Cette grave blessure devait entraîner une réforme définitive, la perte d'un œil et une certaine défiguration. Convalescent, recouvrant difficilement la vue, il s'acharne à une rééducation et à une reconversion indispensable à une époque où rien n'était prévu ni dans les réglementations, ni dans les institutions, et pour ce faire, il passe une licence de lettres et d'enseignement en Histoire Géographie.

Il est surveillant général au Lycée Victor Hugo à BESANCON

En 1917, il fonde l'une des premières associations de victimes de guerre, puis est nommé professeur au Collège de l'Arc à DOLE, où il y marqua profondément ses élèves tant par son exemple dans tous les domaines y compris le

sport que par un enseignement de qualité.

Face à la guerre, l'horreur ressentie dans le combat et les souffrances endurées dans sa chair et dans son âme, l'ont définitivement sensibilisé.

Il anime l'Office des Mutilés en 1921, l'Office Spécial des Victimes de Guerre, qui deviendra L'OFFICE NATIONAL en 1935, ainsi que l'Office du Combattant du Jura, Les sections jurassiennes des Médaillés Militaires, "les Gueules Cassées", l'Association des anciens combattants de l'Université et l'Union Fédérale des anciens combattants, dont il sera président d'honneur, font aussi partie de ses occupations.

C'est lui aussi qui fonde, avec des amis, l'œuvre de la Maison des Pupilles de la Nation, à JOUHE, en 1929.

Européen convaincu dès cette époque, il milite pour une réconciliation générale, dénonçant l'imprévision de certaines clauses des traités, prônant la vertu des contacts et participant à l'unification de tous les mouvements d'où naîtront « la Paix par le Droit », « l'UFAC », et les « combattants de la paix »

Humaniste éclairé, il souffre cruellement de la montée du fascisme et du nazisme qui creuse davantage, chaque jour, le fossé d'incompréhension entre les peuples et qui déjà, ravi à son affection des camarades ou d'amis outre-Rhin ou en Italie. Les premiers réfugiés fréquentent son appartement

La Guerre d'Espagne accroît son antifascisme et c'est de toute son âme qu'il prêtera son concours à l'accueil, au plan national et local des réfugiés espagnols. Il est convaincu dès lors que cette Guerre d'Espagne préfigure l'affrontement général qu'il sent proche et qu'il déplore.

Munich le voit déchiré et révolté. Il souffre du vain bilan des efforts pour une Paix Générale, dans le Droit et la Justice. Les premiers récits des atrocités nazies et de celles de l'OVRA italienne, ont déjà depuis longtemps passé le seuil de sa demeure où des pourchassés viennent chercher réconfort et viatique.

Le Pacte GERMANO-SOVIETIQUE amène sa démission du Comité France - U.R.S.S. Le Pacifiste incline son fils, qui sera bientôt en âge de porter les armes, à s'y préparer par raison, mais sans haine. Cet homme de grand caractère a été un actif président de l'UFAC du Jura, avant d'en devenir le Président d'Honneur Commandeur de la Légion d'honneur, il honore cette haute distinction.

C'est un humaniste agissant qui a travaillé toute sa vie au rapprochement des peuples et c'est pourquoi il a été un adversaire farouche du Nazisme et du pouvoir de Vichy
Pendant la seconde Guerre Mondiale, son patriotisme s'exerce notamment à PARCEY, sur la ligne de démarcation. Les premières, visites de la Gestapo seront à Dole, pour son appartement.

Cela n'empêchera pas une participation multiforme et quotidienne à l'action patriotique, tant sur la Ligne de Démarcation à PARCEY, qu'au réseau Mithridate des FFC, à ceux de Radio-Patrie, à de nombreuses filières d'évasion françaises ou alliées puis, en 1943 aux MUR, ne mesurant jamais son aide à tous les Résistants ou insoumis qui trouvent auprès de lui et d'une épouse toujours admirable d'abnégation en ces heures difficiles, appui, complicité, gîte et couvert. Dénoncé comme Résistant et sur le point d'être arrêté, il gagne l'Etat-major du Colonel LAGARDE. Il y sera le chef des Services Civils du "Groupement Frontière "

Nommé le 9 septembre 1944 au soir Président de la "Commission administrative provisoire" de la Ville de DOLE libérée, par le "Comité de libération du Jura Nord ", avec pour secrétaire André BAILLY-SALINS également professeur de Lettres - Philosophie au Collège de l'ARC à DOLE. Une équipe F.F.I.-F.T.P.F. part à sa recherche dans les Maquis du Haut Doubs où il s'est réfugié, le ramène et l'installe à DOLE le 12 septembre.

Le Conseil Municipal issu des dernières élections d'avant la guerre et qui a perduré durant l'occupation est déclaré "démissionnaire" par arrêté du Préfet du Jura en date du 23 septembre.

Le Sous Préfet délégué pour DOLE, installe, le 24 septembre 1944, la nouvelle assemblée municipale de 22 membres nommés par Arrêté Préfectoral, et l'installe dans ses fonctions, qui conformément à la loi municipale du 5 avril 1884, modifiée par celle du 9 mars 1936, élit à l'unanimité François MUGNIER-POLLET, Maire de DOLE, 1 voix étant allée au doyen d'âge PARNET,

Le 26 septembre, le nouveau conseil municipal désigne ses adjoints au maire et ses commissions. Le même jour par une courte cérémonie Place Nationale, face à la Mairie, Monsieur MUGNIER-POLLET consacre le retour à Dole de la "Légalité républicaine"
Rétablissement des communications, de l'eau, de l'électricité, du gaz, du ravitaillement, déblaiement des ruines causées par les bombardements, maintien de l'ordre public, relations avec les armées alliées et installation de leurs cantonnements, réouverture du Collège de l'Arc et des écoles, sont entre autres les premières tâches imparties au nouveau Conseil Municipal par MUGNIER-POLLET

Texte de l'improvisation d'allocution prononcée par François Mugnier-Pollet après son élection à la Mairie le 26 septembre 1944

Je suis très touché de l'unanimité, que vous avez bien voulu faire en ma faveur, et vous en remercie. Depuis quinze jours, j'assurais provisoirement les fonctions, en qualité de Président de la Commission Administrative. Je l'avais fait en contradiction avec les principes d'abstention politique que j'avais toujours suivi jusqu'ici, parce qu'en mon absence, l'unanimité du Comité de Libération m'avait désigné.

Aujourd'hui, j'accepte encore de déroger à cette règle que je m'étais fixée, puisque d'une part, je considère que ces fonctions sont plus administratives que politiques, qu'à nouveau, votre unanimité m'est une promesse, celle de vous avoir tous autour de moi et cela, tant que la vie de la Cité, ne sera pas redevenue ce qu'elle doit être.

D'autre part, j'accepte enfin, parce que je considère, qu'il ne faut pas retomber dans la faute de 1918, qu'il ne faut pas que ceux qui ont travaillé dans le danger laissent d'autres, moins qualifiés, ayant témoigné d'un souci moindre de l'avenir du pays, le soin de son relèvement.

Nous sommes sortis des heures dangereuses, des heures pénibles nous attendent. Notre bonne volonté et notre union nous permettront de surmonter les difficultés. Je crois pouvoir compter sur vous, je ferai tout ce qu'il me sera possible, pour ne pas décevoir les habitants de notre Cité. En travaillant nous rétablirons la beauté et la prospérité de notre ville, nous contribuerons par là, au relèvement du pays, relèvement absolument nécessaire, pour que la France ait droit, dans quelques mois ... sa place dans l'organisation de la paix future.

Je remercie notre doyen d'âge, M. PARNET et le règlement veut que je me substitue à lui. pour l'élection des Adjoints. Je me permettrai, sur ce point, de vous exprimer un désir, celui de voir revenir à cette place, ceux qui l'ont occupée. Ils ont l'expérience des choses municipales. Ce qui facilitera le travail des nouveaux venus. D'autre part, sans qu'il soit question de nuances politiques, telles qu'on les concevait autrefois, avec leurs stériles rivalités, il conviendrait actuellement, que l'administration de la ville soit le reflet de toutes les tendances, ce qui ferait disparaître certaines petites querelles qui ne sont plus de mise dans les circonstances actuelles

(Sténographies du jour par le secrétaire : M. J.CALINON)

PETIT RAPPEL D'HISTOIRE LOCALE

Le 23 août 1944, dans la clandestinité, naît le « Comité de libération de Dole et District »

PRESIDENT :

VICES PRESIDENTS :

MEMBRES:

Presse et propagande :

Ravitaillement :

Commission politique. Garde civique :

Comm. Insurrectionnelle, Renseignements :

M L. MARLIN

M G. CHOULOT / PANNAUX

M FAYARD

M UNY

M. CHEVRE

M GONDELIN

Noyautage administratif et politique :
Commission du travail. C.G.T. :
Assistante sociale :
Service récupération :
Chargé de mission :
Rapports Civils – Militaires

M JACQUIN
M GEOFFROY
Mme J. CALINON-VERGNE
M FONTAINE
M L. CALINON. M.COURTOIS
M. PASCARD

Chaque responsable, organise son " service" en relation avec les groupes de «maquis » de la région. Le ravitaillement, est organisé par voie de réquisitions. Est organisée, aussi à Dole, la protection de certains stocks (pneus, essence, vélos, beurre, fourrage, etc.) risquant d'être enlevés par les Allemands ou pillés
Une avance de 2 Millions (1944), sur instructions du Directoire de la résistance, est consentie à cet organisme, par le Receveur des Finances.

Le 9 septembre au soir, ce Comité de Libération occupe la Sous Préfecture et s'y substitue aux pouvoirs publics.

Déclarant ". agir provisoirement, en lieu et place du sous-préfet." Il s'occupe de la mise en place de Conseils Municipaux dans l'arrondissement.

Déclarant le Conseil Municipal et le Maire en exercice à Dole suspendus, jusqu'à décision administrative ultérieure... Il désigne une «commission administrative » provisoire constituée par un président : F. MUGNIER-POLLET et un secrétaire : A. BAILLY-SALINS qui exerceront les fonctions de Maire et de premier adjoint en liaison avec lui.

BAILLY-SALINS restant seul présent à Dole face aux problèmes posés, car MUGNIER-POLLET est encore dans un Maquis du haut Doubs ou on ira l'y quérir le 12.

Le 24 septembre, les membres du Comité de Libération, se réunissent, sous la présidence du nouveau "Sous Préfet délégué" qui les a convoqués, avec la "Commission administrative provisoire. Est également présent FEUGAS, Président du Comité Départemental de Libération du Jura, venu de LONS le SAUNIER ou il était directeur du service des renseignements généraux avant son passage à la clandestinité.

Le Sous Préfet, donne lecture de l'arrêté du préfet du Jura, qui déclare démissionnaires, les anciens membres du Conseil Municipal Dolois, issus des dernières élections et qui a perduré sous l'occupation, son maire toutefois A.POINTAIRE ayant été par démission, remplacé par nomination de M. AMOUDRU, nommé par VICHY. Cet acte administratif nomme également les nouveaux membres de l'assemblée communale Doloise.

Aux termes de cet arrêté, sont réintégrés dans leurs fonctions, M. DOLE Camille et PASTEUR Charles: tous deux conseillers sortants, et qui ont été résistants.

Sont nommés nouveaux Conseillers : Mesdames CALINON Jacqueline et ROQUIER, Messieurs: AMTER Léon, BON Louis, BOUDARD Gaston, BILLARD René, BAILLY SALINS André, BOUVERET Albert, COMPAGNAT Marcel, FOURQUET Georges, GRIVET Désiré, GIRAD Marcel, JOUESNY Charles, THOUVEREY Laurent Charles, MUGNIER POLLET François, MONNIOT Paul, PANNAUX Justin, PARNET Victor, REVILLOT Félicien, THOUILLY Claude.

Le président déclare les membres désignés ci dessus «... installés dans leurs fonctions... » Sont absents : Charles Laurent THOUVEREY, déporté et interné en Allemagne, GRIVET introuvable et PASTEUR, malade.....

Le nombre réglementaire des membres devant siéger au Conseil municipal Dolois étant 27 et celui des membres "désignés" 22, les 5 autres seront nommés prochainement, dans cet esprit de « dosage » respecté, d'une représentation socio-politique incluant à la fois les grands courants de pensée de la Résistance, et ceux des traditions républicaines, non compromises avec les tentations vichystes.

PARNET, doyen d'âge prend la présidence de la nouvelle assemblée, Madame CALINON, étant la plus jeune, se voyant désignée au Secrétariat.

Le Sous Préfet s'étant retiré après lecture des Articles 76, 77 et 80 de la Loi Municipale du 5 avril 1884, modifiée par celle du 9 mars 1936.

Monsieur PARNET, invite les membres de l'assemblée, à procéder à l'élection d'un maire. Justin PANNEAUX invite les Conseillers «. dans un but d'union... » à désigner MUGNIER-POLLET à cette magistrature.

Le dépouillement du scrutin donne pour résultat : Votants 19,

Obtiennent : MUGNIER-POLLET 18 voix, PARNET : 1 voix.

En conséquence, MUGNIER-POLLET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire

Suivant le désir exprimé par certains, le Président lève la séance pour consultations avant la procédure d'élection des Adjointes. Après reprise, le Président fait connaître la proposition tendant à ajourner cette désignation des Adjointes jusqu'au mardi 26 septembre, afin de permettre à tous les membres de l'assemblée de prendre part à cette élection. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de clore la séance, MUGNIER-POLLET fourni quelques détails sur sa gestion «de fait » un peu extra légale (dit-il) de ces derniers jours et en qualité de Président de la Commission Administrative Provisoire, il félicite André BAILLY-SALINS pour le travail écrasant qu'il a du fournir pendant les quinze jours écoulés, bien que cette mission ait pu paraître à certains comme une expédition d'affaires courantes. Dans une prochaine séance, les problèmes les plus immédiats seront exposés à l'assemblée : travaux, personnel, ravitaillement, problèmes qui devront, sans tarder, faire l'objet de l'examen et des soins des commissions compétentes. Assurance est renouvelée que «... Toutes les décisions du Conseil Municipal, seront fondées sur les Lois en vigueur, la légalité républicaine, devant être respectée... »

Le 26 septembre, une courte cérémonie a lieu, Place Nationale, face à la Mairie d'alors ou le 1^{er} Magistrat, le Sous Préfet délégué, un Capitaine français et un Colonel américain, passent en revue un détachement motorisé U.S. monté sur JEPP et un détachement F.F.I., au son d'une musique enregistrée sur disque, pour concrétiser le désenclavement de la cité dont les passerelles sur le Doubs et le Canal sont livrées à la circulation civile

(Sources : P.V. de séances et archives personnelles de François MUGNIER-POLLET, son petit-fils)

Le 29 avril 1945, 9809 électeurs Dolois, convoqués procèdent à l'élection de leur conseil municipal avec deux listes candidates en présence, dont l'une « résistante d'unité Française et de Reconstitution » conduite par François Mugnier-Pollet est élue. Comptant 19 sortants et 8 nouveaux candidats, la majorité requise étant 3157 voix, elle obtient (6580 votants) 4966 voix pour son leader. Le moins bien placé de ses candidats obtenant 3750 voix. La seconde liste obtient pour son candidat le mieux placé, radical, 1775 voix.

La presse locale considère le succès de la liste Mugnier-Pollet, comme celui de la Résistance, dont le programme du CNR quelle défend, est ainsi plébiscité.

François Mugnier-Pollet est alors élu Maire de la Ville à l'unanimité moins 1 voix.

Ami du beau et de l'ancien, François MUGNIER-POLLET apporte à la vieille ville de DOLE, des embellissements qui font la joie des yeux : plantation d'arbres le long des avenues, décoration de la Place GREVY, restauration de la Fontaine de L'ENFANT, de la statue de FLORE, du fronton de la grille du Cours SAINT-MAURIS...

En 1947 François Mugnier-Pollet refuse un second mandat, soucieux de ne pas rompre l'union, face à un programme dont il n'approuve point toutes les composantes mais soucieux surtout de ne pas négliger ses élèves et l'enseignement qu'il a continué à leur dispenser durant son premier mandat, mettant à rude épreuve ainsi sa santé.

Aucun des FFI ou FTP de DOLE et plus particulièrement aucun des volontaires de la 9^{ème} Compagnie du 1^{er} Régiment FFI de Franche-Comté puis de la 4^{ème} Compagnie du 27^{ème} RI n'oubliera qu'il était le filleul de la ville de Dole, marraine de ces compagnies, mais aussi qu'il devait beaucoup à François Mugnier-Pollet toujours présent pour aider, reconforter, guide réinsérer dans la vie civile et appuyer dans tous les efforts de « reconversion » comme dans l'établissement de tous les « dossiers ».

Pour toutes ces actions, il est fait officier de la Légion d'Honneur, le 19 août 1950, rosette qui lui est remise par le Président de la République, Vincent AURIOL Il est élevé à la dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur, le 19 octobre 1955

François MUGNIER-POLLET est, entre autre, Président de la section Doloise de la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME avant guerre.

Il y milite depuis longtemps et a été fort actif au mouvement "LA PAIX PAR LE DROIT" qui à Genève sous l'égide, entre autre, du professeur CASSIN, ami personnel de FMP et du militant NICOLLE, agissent pour la défense des droits de l'homme.

Cela l'a conduit à des prises de positions et d'actions, notamment en faveur des frères ROSSELI, journalistes italiens et contre les menées locales et nationales du CSAR et de ce que l'on dénomme "LA CAGOULE".

Ces actions et positions motivent, au dire même de leurs auteurs, la première perquisition allemande des services du contre espionnage nazi de Dijon, début juillet 1940, au domicile de Mugnier-Pollet, 9 rue Dusillet - actuelle rue Marcel Aimé. Perquisition longue et "en règle", traduite par saisie de quelques documents sans importance, mais assortie d'un avertissement "qu'eu égard à sa situation de grand blessé de guerre, Mugnier-Pollet serait, pour l'instant, objet d'une seule surveillance spéciale, mais considéré comme otage potentiel en cas de troubles à Dole.

Cet avertissement, confirmé par une visite personnelle du capitaine GERHART, 1^{er} commandant d'armes de la place de Dole, signifiant à Mugnier-Pollet, que lui capitaine de chars, officier de réserve, condamnait les méthodes des sbires ayant perquisitionné, "hommes d'un autre monde que le sien", mais dont Mugnier-Pollet devait se persuader qu'ils étaient tenaces et dangereux, ce que pour sa part, il regrettait.

Dès la libération, est fait appel à MUGNIER-POLLET pour remettre en action la ligue des droits de l'homme, et KAHANNE, secrétaire général de cet organisme, y insiste.

ETATS DES SERVICES

SERVICES MILITAIRES :

**1914 / 1918 : Classe 1914. Sergent 140^{ème} R.I.,
Blessé par balle la 22/02/1915.,
Cité à l'ordre de l'armée N° 264 du 29/09/1915.
Réformé la 27/12/1915.**

1939 / 1945 : Résistance homologuée de janvier 1943 à octobre 1944. Service National Maquis des M.U.R.. Réseaux Mithridate et Périclès,
Maquis Groupement Frontière Jura Nord, Chef des Services Civils Région D. Sous région D2.
Carte du Combattant Volontaire de la Résistance N° 110665.

Nommé maire de la ville de Dole par le Comité de Libération Jura Nord en novembre 1944

SERVICES CIVILS

Professeur Honoraire, retraité avec 48 annuités de services.
Maire de DOLE de 1944 à 1947.
Membre dirigeant de Sociétés de Victimes de Guerre depuis 1917.
Président d'honneur de L'U.F.A.C. du JURA.

Membre depuis leur fondation de l'**Office des Pupilles** et de l'**Office des Combattants** du Jura.
Durant plus de 15 ans vice-président de l'Office Départemental et Président de la **Commission d'Action Sociale**.
Fondateur, puis Président de l'œuvre de la **Maison des Pupilles de la Nation de JOUHE**. JURA jusqu'à sa nationalisation (1929/1960).

Membre et Secrétaire de la **Commission de Surveillance** de l'Hôpital Psychiatrique de Dole Saint Ylie depuis 1945 jusqu'en 1970

Président de l'**Association des CROIX MARINES DU JURA** depuis sa fondation en 1961 jusqu'en 1975, et Président d'Honneur de cette Association. Délégué cantonal depuis 1945.

Membre de la **Commission Permanente des Sites et Monuments Historiques** du Jura de 1946 à 1970

DECORATIONS

Croix de Guerre 1914 / 1918

Médaille Militaire 1914 / 1918

Officier des Palmes Académiques en 1928

Officier de l'instruction Publique en 1935

Médaille d'argent de l'Education Physique et des Sports en 1946

Officier du Mérite Combattant en 1955

Croix du Combattant 1914 / 1918

Croix du Combattant volontaire de la Résistance

Chevalier de la Légion d'Honneur en 1932

Officier de la Légion d'Honneur en 1950 au titre du Ministère des Anciens Combattants

Commandeur de la Légion d'Honneur à titre militaire (Art.344) en 1955

Allocution prononcée à la levée du corps Le mardi 13 novembre par M. RIOUX, Président départemental de l'UFAC du Jura

Au moment où je viens avec une douloureuse émotion adresser un dernier adieu à l'ami que nous venons de perdre, je sens que les paroles seront bien faibles pour retracer sa belle vie 1a de labeur, de dévouement, de générosité. Mais la bonté de son cœur qui s'est exercée à soulager les infortunes d'autrui me fait un devoir de venir au nom du "Monde Combattant" jurassien à qui il a prodigué tant de bienfaits, lui rendre hommage et lui apporter une suprême marque d'estime et de reconnaissance.

Depuis quelques temps déjà, nous redoutions la pire, tout en nous accrochant à l'espoir de revoir une fois encore cette grande figure que nous avons certes beaucoup côtoyée mis aussi estimée, respectée et aimée.

C'est une affection sincère et pure qui nous guidait ...

Hélas, aujourd'hui François Mugnier-Pollet n'est plus. Né le 11 février 1894, il fut de suite engagé dans la grande tourmente de la première guerre mondiale. Sergent au 140e Régiment, il fut gravement blessé par balle le 21 février 1915. Cette blessure grave devait entraîner une réforme définitive, mais aussi la perte d'un œil et une certaine défiguration.

Ce ne sera pas suffisant pour empêcher l'allant de cet homme voué, tout naturellement à la défense des intérêts matériels et moraux de ses camarades. C'est ainsi que dès 1918, résident à Besançon, il fonda l'AMICALE DES MUTILES. En 1920, nommé professeur à Dole, il créa en cette ville, L'Amicale des Mutilés et l'Association des Anciens Combattants. Mais surtout il présida l'Union Départementale des Mutilés et Anciens Combattants du Jura, affiliée à l'Union Fédérale, représentant le département dans les congrès nationaux et fédéraux. Ardent propagandiste de l'U.F. dans les départements limitrophes du Doubs et de la Cote d'or, il fut aussi un ardent défenseur du « Droit à réparation » et de la charte des pensions, constituant les dossiers de pensions, s'acharnant sur un contentieux souvent difficile, notamment en matière d'adoption pour les pupilles. Elu Président du Conseil Départemental d'Administration de l'Office, il assiste à toutes les commissions et devient très rapidement le membre le plus influent.

Mais le sort des PUPILLES DE LA NATION l'attire particulièrement. Avec l'aide de l'Union Fédérale, il fut à l'origine de la fondation de cette remarquable Maison des Pupilles de JOUHE, ou pendant 50 années, il sera le président écouté et vénéré de la Commission de Gestion.

La défaite de 1940, l'occupation du sol de sa Patrie par l'ennemi sont autant d'éléments que ne peut accepter M. MUGNIER-POLLET, d'autant plus que le Jura est séparé en deux Zones et sa bonne ville de Dole se trouve en Zone Interdite. Homme de Devoir, comme chacun le sait, n'acceptant pas la défaite et l'humiliation, il entre dans la "RESISTANCE" Son activité est débordante. Au début il passe clandestinement la Ligne de Démarcation pour porter les mandats concernant les Pensions et les Secours, qui en cette période ne pouvaient plus être adressés aux bénéficiaires.

Puis, la Résistance s'organise, il devient chef de secteur, affilié au « groupe PERICLES ». Il reçoit chez lui de nombreux agents de liaison et des radios et fut de ce fait un des premiers Dolois inquiété par la Gestapo. En juin 1944, il rejoint l'état Major de la Résistance à PONTARLIER et sous les ordres du Colonel LAGARDE remplit les fonctions de Chef des Services Civils.

Enfin il fut nommé par le Comité Départemental de la Résistance (Zone Nord), maire de la ville de DOLE, fonctions qu'il assumera pendant quatre années.

Tout cela est un résumé succinct de la vie d'un homme partisan de la justice sociale et de la liberté absolue de conscience, qui depuis 1918 et sans interruption, s'est consacré à la noble cause des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ou ses qualités intellectuelles très développées et sa connaissance presque parfaite de notre législation des Pensions et son rare dévouement lui ont valu de nombreuses récompenses et les décorations les plus élogieuses.

Aussi en ma qualité de Président de L'UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS, j'ai l'infime devoir de dite que sa disparition va laisser un grand vide et a suscité une pensée profonde dans le "Monde Combattant" jurassien, ainsi que l'attestent les nombreux témoignages de sympathie et d'amitié que nous avons reçus. Tant que dureront nos Associations d'Anciens Combattants, elles s'inspireront de l'exemple de ses vertus, de sa grandeur d'âme, pour remplir les buts de solidarité, d'entre aide qui sont les leurs.

Monsieur Mugnier-Pollet fut dans toute l'acceptation du terme "un homme de bien et tous ceux qui l'ont connu et ils sont nombreux ont pu apprécier l'affabilité, la bonté, la charité, de cet homme de cœur. Nous l'avons encore devant les yeux avec son allure si particulière, son caractère bien frappé, net sans faille ni détour.. Nous le connaissons, nous l'aimions, nous garderons sans effort son souvenir. Aussi en nous inclinant devant son cercueil, ce n'est pas seulement un sentiment de reconnaissance qui anime, c'est aussi une promesse que nous vous devons de continuer votre œuvre et de la transmettre plus avant aux générations qui nous succéderont



« Laissez-passer » qui lui permettait en tant que propriétaire terrien de traverser la ligne de démarcation à PARCEY afin de joindre le Résistance.